



## Rupture de contrat de l'auto école

Par **joliesirene**, le **29/01/2008 à 15:16**

j aimerais savoir dans quel cas peut on rompre le contrat de l'auto école car c'est écrit sur le contrat en cas de forces majeures.  
et je n'ai plus d'emploi en ce moment

Par **Jurigaby**, le **29/01/2008 à 17:48**

Bonjour.

la perte d'emploi n'est pas un cas de force majeure.

Par **joliesirene**, le **29/01/2008 à 17:58**

merci  
ou puis-je trouver la liste svp

Par **Jurigaby**, le **29/01/2008 à 18:04**

Bonjour.

Il n'y a pas de liste.. Mais un cas de force majeure, ça ne se trouve pas comme ça..

Pour être qualifiée comme tel, le cas de force majeure doit répondre à trois conditions: imprévisible, extérieure, irrésistible.

Exemple: Grosse tempête, guerre, etc..